

## Conseil d'Administration du 7 mai 2025

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action de Pluneret, convoqué par courrier en date du 28 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire au C.C.A.S., 3 rue du Rohu, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Président.

**Présents** : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, Jean-Pierre LAURENT, Anne LE CORVEC, Stéphane LE MENAJOUR, Eliane LE ROCH, Jeannine MALLET, Pierre MARION, Audrey MINAMBRES, Thierry PADELLEC, Madeleine TOSTEN.

**Absents représentés** : -

**Absents excusés** : Yvonne KERAVEC, Sophie GIOVANNONI, Marie-Andrée LE DEVEHAT, Andrée MARABEUF, Marie SUGIC.

**Secrétaire de séance** : Valérie DIARD-MARTIN

**Ouverture de la séance** : quorum atteint avec 11 membres présents

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil d'administration du 24 mars 2025 : approbation du procès-verbal

#### FINANCES

2/ CCAS – Décision modificative n°1 du budget primitif 2025

3/ CCAS – Révision du loyer du logement d'urgence, sis rue des Iles

#### ANIMATION

4/ CCAS – Renouvellement des cours de gymnastique douce – Tarifs 2025-2026

#### SOLIDARITE

5/ CCAS – Demande d'aide financière

6/ CCAS – Demande d'aide financière

7/ CCAS – Demande d'aide financière

#### QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

### DECISIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2025 - Délibération n°20250507/01

Rapporteur : Valérie DIARD-MARTIN

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 a été adressé aux membres du Conseil d'Administration par voie postale ou voie électronique. Chaque conseiller est invité à faire part de ses observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :  
 . APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

## FINANCES

### 2/ CCAS : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Délibération n°20250507/02 Rapporteur : Valérie DIARD-MARTIN

Il convient de prendre une décision modificative autorisant la modification des crédits ouverts au budget primitif 2025 du CCAS pour les écritures d'amortissement :

⇒ <u>Dépenses de fonctionnement</u>	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	<b>+ 282.00 €</b>
Article 6288 – Divers	+ 282.00 €
<b>Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>- 282.00 €</b>
Article 6811 – Dotations aux amortissements	- 282.00 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :  
 . APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 du CCAS

### 3/ REVISION DU LOYER DU LOGEMENT D'URGENCE, SIS RUE DES ILES - Délibération n°20250507/03 Rapporteur : Valérie DIARD-MARTIN

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de l'article 17 d de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, « Lorsque le contrat de location prévoit la révision du loyer, celle-ci intervient chaque année au terme de chaque année du contrat. La révision des loyers est appliquée désormais, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, par la prise en compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) ».

Il convient donc de réviser le loyer du logement d'urgence sis rue des Iles. Cet habitat fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec la Sauvegarde 56, pour le logement temporaire des personnes défavorisées.

Date	Indice	Loyer	Variation
01/05/2023	137.26	323.30	
01/05/2024	142.06	334.61	+ 11.31 € (+3.50%)
01.05.2025	334.61	339.30	+ 4.69 € (+1.40%)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :  
 . FIXE le loyer du logement d'urgence à 339.30 €, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025

## ANIMATION

### 4/ CCAS : RENOUELEMENT DES COURS DE GYMNASTIQUE DOUCE / TARIFS 2025-2026 – Délibération n°20250507/04 Rapporteur : Valérie DIARD—MARTIN

Depuis plusieurs années, des cours de gymnastique douce pour les seniors ont eu lieu à la salle des fêtes, chaque mardi et vendredi de 11h à 12h, en partenariat avec l'association SIEL BLEU. Ces

séances permettent de travailler sur des aspects aussi divers que la condition physique, les habilités motrices, le schéma corporel, l'hygiène de vie ou encore l'estime de soi.

Le tarif avait été fixé à 120 € pour l'année 2024-2025. Mr le Président propose de maintenir ce tarif pour l'année 2025-2026.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire en cours d'année, Mr le Président propose de maintenir la cotisation à 50 € par trimestre.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :**

. **APPROUVE** la poursuite de l'activité « gymnastique douce » dispensée par l'association Siel Bleu, à compter de septembre 2025

. **MAINTIENT** le tarif à 120 € pour la cotisation annuelle 2025-2026

. **MAINTIENT** le tarif à 50 € pour la cotisation trimestrielle, pour les personnes qui souhaitent s'inscrire en cours d'année

. **AUTORISE** le Président à signer la convention qui s'y rapporte

## SOLIDARITE

### **5/ CCAS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – Délibération n°20250507/05**

Rapporteur : Valérie DIARD—MARTIN

Un couple avec ses 2 enfants (14 et 10 ans) a demandé la prise en charge de sa facture d'électricité, d'un montant de 540.29 €.

Les ressources étant supérieures au plafond, la demande a été présentée au comité dérogatoire du Département qui a accordé une aide de 413.33 €.

Prise en charge du Département	Prise en charge du CCAS	Reste à charge du demandeur	Montant préfinancé par le CCAS
413.33 €	72.94 €	54.02 €	486.27 €

La commission a étudié la demande et a accepté la prise en charge de la part éligible au FSL, soit 486.27€.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :**

. **ACCEPTTE** la prise en charge de la facture d'électricité, pour un montant de 486.27 €.

### **6/ CCAS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – Délibération n°20250507/06**

Rapporteur : Valérie DIARD—MARTIN

Une femme avec ses 2 enfants (13 et 11 ans) a demandé la prise en charge des frais de voyage scolaire pour un montant de 150 €.

**La commission a étudié la demande et a émis un avis favorable, pour un montant de 150 €.**

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :**

. **ACCEPTTE** de prendre en charge la somme de 150.00 € pour le financement du voyage scolaire.

### **7/ CCAS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – Délibération n°20250507/07**

Rapporteur : Valérie DIARD—MARTIN

Une femme avec sa fille (15 ans) a demandé la prise en charge de sa facture d'électricité pour un montant de 1 134.79 €.

Prise en charge du Département	Prise en charge du CCAS	Reste à charge du demandeur	Montant préfinancé par le CCAS
400.00 €	70.59 €	664.20 €	470.59 €

La commission a étudié la demande et a accepté la prise en charge de la part éligible au FSL, soit 470.59 €.

*M. Stéphane LE MENAJOUR souligne qu'il est d'accord avec la prise en charge partielle de la facture mais il déplore le fait que des personnes se lèvent tous les matins pour aller au travail pour pouvoir payer leurs factures alors que des personnes qui ne travaillent pas ont la facilité de saisir le CCAS pour leurs impayés.*

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :**

**. ACCEPTE de préfinancer la somme de 470.59 € pour le paiement de la facture d'électricité. Le demandeur devra prendre contact avec le fournisseur d'énergie pour la mise en place d'un échéancier afin de solder la facture.**

#### QUESTIONS DIVERSES

- La collecte alimentaire qui a eu lieu le samedi 12 avril dernier dans les supermarchés CARREFOUR MARKET et LIDL de Pluneret a permis de ramasser 635 kgs de denrées alimentaires.

*Mme Valérie DIARD-MARTIN précise que les bénévoles étaient présents dans 2 supermarchés et que la quantité collectée est souvent celle collectée dans un seul magasin.*

\*\*\*\*\*

Fin de séance : 18h50

Le Président  
Franck VALLEIN



La secrétaire de séance,  
Valérie DIARD-MARTIN